



Erreur médicale...quels risques?

Par **gaelle1990**, le **25/07/2011** à **17:43**

Bonjour,

Je vous écris car il y a un an, mon père est décédé suite à ce que j'appelle une erreur médicale. Le médecin ne l'a pas envoyé aux urgences suite à une malaise alors qu'il était sous chimiothérapie. Il s'est avéré deux jours plus tard que c'était les prémices d'un infarctus. De plus, avant de découvrir son cancer, ce même médecin ne lui a pas fait les examens adéquats, supposant une infection urinaire. Finalement, c'était un cancer de la vessie.

Puis-je porter plainte? Quels éléments ai-je besoin?

Merci d'avance,

Cordialement,

Gaëlle

Par **Nico37**, le **07/12/2011** à **01:19**

Voyez si sa mutuelle offrait une protection juridique.